Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Bilan

DocuSigned by:
Jean-Christophe Voux
14597B82B035430...
Certifié conforme

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	144 973	105 603	39 371	64 904
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	328 081		328 081	208 081
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 626	17 782	16 844	12 107
Autres immobilisations corporelles	34 912	9 163	25 750	26 845
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 000		45 000	35 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**587 593**	**132 548**	**455 046**	**346 937**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	116 070		116 070	158 588
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	145 457		145 457	100 882
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**64 847**		**64 847**	**36 649**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	21 025	13 584	7 441	12 146
Autres créances	733 523		733 523	109 916
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				400 000
Disponibilités	474 520		474 520	299 059
Charges constatées d'avance (3)	7 446		7 446	6 752
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 562 888**	**13 584**	**1 549 304**	**1 123 993**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 150 481**	**146 132**	**2 004 349**	**1 470 930**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	46 683	46 683
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 164 646	1 164 646
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-595 876	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-407 906**	**-595 876**
Subventions d'investissement	496 224	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**703 770**	**615 453**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 209 176	743 577
Emprunts et dettes financières diverses (3)		122
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	505	135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 227	72 958
Dettes fiscales et sociales	47 534	37 360
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	137	1 324
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**1 300 579**	**855 477**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 004 349**	**1 470 930**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 141 302	659 176
(1) Dont à moins d'un an (a)	158 772	196 166
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FLEXIKEG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 004 349 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 407 906 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation, celle-ci est assurée par :
 1- la perception de subventions : 75 K€ attendus fin 2025,
 2- la réalisation d'une levée de fonds projetée début 2026, et à défaut des apports sur la fin 2025 (notamment en comptes courants d'associés).

En cas de non réalisation de certaines de ces conditions, l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'avèrerait inapproprié.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 5 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 4 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	353 055	120 000		473 055
Immobilisations corporelles	55 206	14 333		69 538
Immobilisations financières	35 000	10 000		45 000
Total	**443 260**	**144 333**		**587 593**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	80 069	25 534		105 603
Immobilisations corporelles	16 254	10 691		26 945
Immobilisations financières				
Total	**96 323**	**36 224**		**132 548**
ACTIF NET				**455 046**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		14 333	10 000	24 333
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**14 333**	**10 000**	**24 333**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

CRITERES D ACTIVATION DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.
L'entité doit notamment démontrer l'existence d'un marché pour les résultats de recherche issus de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Au 31 décembre 2024, l'entité n'a pas mis en service les frais de R&D relatifs aux exercices 2022 et 2023. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif pour un solde de 208 081€.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 806 994 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	45 000		45 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	21 025	21 025	
Autres	733 523	733 523	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 446	7 446	
Total	**806 994**	**761 994**	**45 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Personnel produits à recevoir	1 000
Produits à recevoir	617 693
Total	**618 693**

Capitaux propres

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-595 876
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-595 876**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-595 876
Total des affectations	**-595 876**

Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	46 683				46 683
Primes d'émission	1 164 646				1 164 646
Report à Nouveau		-595 876	-595 876		-595 876
Résultat de l'exercice	-595 876	595 876	-407 906	-595 876	-407 906
Subvention d'investissement			617 693	121 469	496 224
Total Capitaux Propres	**615 453**		**-386 089**	**-474 406**	**703 770**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 300 074 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 209 176	67 874	808 691	332 611
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 227	43 227		
Dettes fiscales et sociales	47 534	47 534		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	137	137		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 300 074**	**158 772**	**808 691**	**332 611**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	550 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	84 401			
(**) Dont envers les associés				

Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures non parvenues	24 014
Dettes provisionnées pour congés	17 152
Personnel charges à payer	7 638
Charges sociales sur congés á payer	5 031
Total	**53 835**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	7 446		
Total	**7 446**		

Docusign Envelope ID: 8549009A-8A28-4BAA-8F70-5085C0611AD4

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Engagements assortis de suretés réelles	

AUCUN ENGAGEMENT

Docusign Envelope ID: 7C7033FC-504F-480E-B699-61544FDAFA3D

FLEXIKEG
Société par actions simplifiée au capital de 46.682,88 euros
Siège social : 5 rue de la Croix Blanche 27950 Saint-Marcel
837 825 538 RCS Evreux
(ci-après la "**Société**")

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 septembre,
A 11 heures,

Les associés de la société Flexikeg sus-désignée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après l'"**Assemblée Générale**"), sur convocation du Président, par visioconférence dans les conditions prévues par l'article 22.2 des statuts de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent par signature électronique.

M. Jean-Christophe Doux préside la séance en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 34.084 actions sur les 36.471 actions représentant le capital social de la Société. Les associés, présents ou représentés, possédant plus de la moitié des actions ayant droit de vote, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en la forme ordinaire.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société PKF Arsilon Commissariat aux Comptes, dûment convoqué à la présente Assemblée Générale et représentée par Madame Aude Bouvet, est présent.

Le Président met à disposition des associés les documents suivants :

- une copie des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée Générale,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion du Président de la Société,
- les rapports spéciaux du Président de la Société,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale,
- les statuts à jour de la Société.

Docusign Envelope ID: 7C7033FC-504F-480E-B699-61544FDAFA3D

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements en vigueur, et les statuts de la Société, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition, au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2. rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
3. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
4. affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
5. rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
6. pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Il est donné lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et se traduisant par une perte de (407.906) euros.

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport de gestion du Président, en application des dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président de la Société quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Sur proposition du Président de la Société, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, représentant une perte de (407.906) euros, de la manière suivante :

Docusign Envelope ID: 7C7033FC-504F-480E-B699-61544FDAFA3D

Origine :

- Résultat de l'exercice : perte de (407.906) €

Affectation :

- Au compte « Report à nouveau » : (407.906) €

Totaux.....	**(407.906) €**	**(407.906) €**

En conséquence le solde du compte « Report à nouveau » serait porté de (595.876) euros à (1.003.782) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée depuis la création de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité prévues par la loi et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui se trouve dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société et le Secrétaire.

* * *

De convention expresse valant convention sur la preuve, chaque signataire :

(a) reconnait que le présent acte est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par Docusign garantissant le lien entre chaque signature avec le présent acte auquel elle s'attache, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil ;

Docusign Envelope ID: 7C7033FC-504F-480E-B699-61544FDAFA3D

(b) reconnait que le présent acte a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra lui être valablement opposé ;

(c) reconnait à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service Docusign (www.docusign.com) ;

(d) reconnait que (a) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque le présent acte signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que (b) ce procédé lui permet de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil ; et

(e) désigne Saint-Marcel (France) comme lieu de signature du présent acte.

Signé électroniquement.

Le 29 septembre 2025

DocuSigned by:
Jean-Christophe Doux
14597B82B035430...

Le Président
M. Jean-Christophe Doux